

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 238

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 13 BIS G

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article qui entraîne le cumul d'exonérations ciblées pour un public qui bénéficie déjà de nombreux dispositifs de soutien.